



Avis de publicité relatif aux Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public communal du Grau-du-Roi

Par délibération du Conseil municipal la commune du Grau-du-Roi a fixé les tarifs applicables pour l'année 2023 concernant les espaces publics susceptibles d'être attribués sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de son domaine public.

Ces autorisations d'occupation temporaire concernent les espaces et les tarifs suivants :

PETIT TRAIN TOURISTIQUE :

Circuit touristique sur l'ensemble de la commune incluant des zones de stationnement et installation d'une banque d'accueil et panneau tarifaire sur voie publique : 4 000,00 €

MANEGES, JEUX D'ENFANTS ET AUTRES STRUCTURES :

Le Boucanet (6 mois) :

Installation structure aquatique et restauration rapide (Toboggan et snack) - Rive Droite : 15 000,00 €

Centre-ville :

Manège enfantin (Carrousel - 40 m²) - Promenade du boulevard Maréchal Juin et Parvis de la Mairie : 6 000,00 €

Port Camargue Nord (6 mois) :

Manège enfantin - Place de l'Amarette : 3 500,00 €

Karting et vélos à pédales - Place de l'Amarette : 3 500,00 €

Attractions pour enfants - Le Forum : 3 500,00 €

Structures gonflables - Le Forum : 3 500,00 €

Manège enfantin et activités annexes (vente d'alimentaire) - Place de l'Amarette : 6 000,00 €

Port Camargue Sud (6 mois) :

Trampoline élastique : 2 000,00 €

Manège enfantin : 3 500,00 €

Les candidatures seront adressées en mairie – Service Régie - 1, Place de la Libération 30240 LE GRAU DU ROI.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 10 mars 2023

- Le présent avis de publicité fait objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la commune à compter du 17 février 2023.